

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 14

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BERTRAND Brice, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 6

BANYIK Franck	à ARNAL Fabienne
BLANQUET Carole	à VILLEFRANQUE Nathalie
BOUCHET Didier	à POURCEL Marie-Lou
FORESTIER Régis	à PONS Franck
MAZARS Patrick	à NAYRAC Bernard
RESSEGUIER Nathalie	à CHARIOT Pascale

Conseillers excusés : 2

FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1

PICASSO Alain

L'article L. 2121-17 du Code Général des collectivités locales stipule qu'une séance du Conseil ne peut être valablement ouverte qu'après vérification du quorum, ce dernier étant contrôlé au moment de l'appel nominal, en début de séance.

Il est procédé à l'appel nominal de Mmes et MM. les Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint, Mme CAYLA déclare la séance ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Mme F CAYLA

L'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le Conseil de Sébazac-Concourès nomme un membre du Conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Mme F CAYLA: Nous allons commencer par élire le secrétaire de séance. Aujourd'hui, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2026 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

FINANCES- Rapporteur F CAYLA

1. Approbation du compte financier unique 2025 du budget principal
2. Approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe le Colombier
3. Affectation des résultats du CFU 2025
4. Impôts ménages : vote des taux 2026
Présentation
5. Vote du budget principal 2026

URBANISME - TRAVAUX – Rapporteur M ARNAL

6. Rue des Barthètes – cession d’une partie du terrain communal AC 14

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire rend compte des décisions telles que mentionnées ci-après :

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Numéro	Date de l'examen	Objet	Décision
2026-3	18/02/2026	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelles A 3426, 3437, 3439 et 3450	Décision du Maire

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de l’ensemble des décisions telles que présentées, prises conformément à la délibération n°9/27.05.2020 du 27 mai 2020, en vertu des dispositions de l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 / APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'ANNEE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l’article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Madame le Maire, Florence CAYLA s’étant retirée, sous la présidence de Monsieur Michel ARNAL, Le I de l’article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l’expérimentation, au compte administratif ainsi qu’au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Le budget général de l’exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Monsieur le président de séance, Michel ARNAL, s’est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d’investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	DEPENSES (sans solde exécution de la section d’investissement reporté)	RECETTES (sans fonctionnement et investissement reportés)	RESULTAT
FONCTIONNEMENT (en €)	1 977 456.30	2 641 661.00	664 204.70
INVESTISSEMENT	2 201 662.99	2 176 139.45	-25 523.54
TOTAL	4 179 119.29	4 817 800.45	638 681.16
RESTES-A-REALISER	381 989.78	545 619.60	163 629.82

Ces résultats sont repris au budget de l’exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame le Maire Florence CAYLA étant sortie au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

- ✓ *Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,*
- ✓ *Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,*
- ✓ *Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,*
- ✓ *Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, Michel ARNAL :

- ✓ *APPROUVE le CFU du budget principal pour l'année 2025*

Résultat du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1 (COSTECALDE J)

2 / APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'ANNEE 2025 – BUDGET ANNEXE « LE COLOMBIER »

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Madame le Maire, Florence CAYLA s'étant retirée, sous la présidence de Monsieur Michel ARNAL,

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Monsieur le président de séance, Michel ARNAL, s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	DEPENSES (sans solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	RECETTES (sans excédent de fonctionnement reporté)	RESULTAT
FONCTIONNEMENT (en €)	812 533.72	2 164.00	-810 369.72
INVESTISSEMENT	129 589.24	706 818.65	577 229.41
TOTAL	942 122.96	708 982.65	- 233 140.31
RESTES-A-REALISER	0.00	0.00	0.00

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame le Maire, Florence CAYLA étant sortie au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

- ✓ *Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,*
- ✓ *Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à*

nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

✓ *Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, Michel ARNAL :

✓ *APPROUVE le CFU du budget annexe « Le Colombier » pour l'année 2025.*

Résultat du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1 (COSTECALDE J)

3 / AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Madame Florence CAYLA

Madame Florence CAYLA, maire, expose que le Compte Financier Unique présente l'exécution du budget de l'exercice 2025 tel qu'il résulte des décisions budgétaires (budget primitif et décisions modificatives) adoptées à cet effet. Il permet tant pour la section d'investissement que pour celle de fonctionnement d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice qui peuvent faire apparaître soit un excédent soit un déficit.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	664 204,70
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	470 934,04
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 135 138,74
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-456 485,52
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	163 629,82
Besoin de financement F. = D. + E.	292 855,70
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 135 138,74
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	292 855,70
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	842 283,04
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 soit 1 135 138,74 € et de le reporter en excédent de fonctionnement pour 842 283,04 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 votes pour et 1 abstention (COSTECALDE J):

✓ *Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 dans le budget principal 2026.*

4 / FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2026

RAPPORTEUR : Madame Florence CAYLA

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame Florence CAYLA expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 19 voix pour et 1 abstention (COSTECALDE J) :

✓ ***De maintenir les taux d'imposition en 2026 comme suit :***

TAXES	TAUX
Habitation sur les résidences secondaires	9.50%
Foncier bâti	40.23%
Foncier non bâti	98.46%

✓ ***D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet,***

✓ ***De charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.***

5 / VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

RAPPORTEUR : Madame Florence CAYLA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget principal 2026.

De plus, il est précisé que le référentiel comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies, notamment en matière de fongibilité des crédits (mouvements de crédits entre chapitres à hauteur maximum de 7.5% des dépenses réelles au sein d'une même section sauf pour les dépenses de personnel-chap. 012). Dans ce cas, le maire reçoit délégation du Conseil Municipal et informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 votes pour et 1 abstention (COSTECALDE J),

✓ ***Décide d'adopter le budget principal 2026 de la Commune de Sébazac-Concourès, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant les budgets.***

Liste des inscriptions budgétaires
SEB - COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURES / COM - Budget Communal / 2026

Indicateur	Sens	Compte	Opération	SERVICES	NMP	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)	Réel/Ordre	Réalisé N-1
	D	001				0,00 €	456 485,52 €	456 485,52 €	456 485,52 €	Réel	430 961,98 €
	D	023				0,00 €	1 188 155,14 €	1 188 155,14 €	1 188 155,14 €	Ordre	0,00 €
	D	10226				35 319,92 €	0,00 €	0,00 €	35 319,92 €	Réel	1 399,55 €
	D	1641				0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	Réel	142 706,41 €
	D	165				230,00 €	0,00 €	0,00 €	230,00 €	Réel	15,00 €
	D	2031				5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	2041512				0,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	2116				7 920,72 €	0,00 €	0,00 €	7 920,72 €	Réel	13 079,28 €
	D	2121				321,49 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 321,49 €	Réel	3 665,96 €
	D	2128				25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	Réel	106 317,36 €
	D	21311				5 887,55 €	15 000,00 €	15 000,00 €	20 887,55 €	Réel	3 668,51 €
	D	21312				50 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €	Réel	20 218,03 €
	D	21318				129 656,14 €	900 000,00 €	900 000,00 €	1 029 656,14 €	Réel	134 387,48 €
	D	21351				60 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	100 000,00 €	Réel	209 215,05 €
	D	2151				20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	2152				3 786,79 €	27 000,00 €	27 000,00 €	30 786,79 €	Réel	71 507,69 €
	D	215731				0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	2158				1 580,37 €	10 000,00 €	10 000,00 €	11 580,37 €	Réel	20 182,06 €
	D	21828				2 100,00 €	0,00 €	0,00 €	2 100,00 €	Réel	0,00 €
	D	21831				1 044,40 €	0,00 €	0,00 €	1 044,40 €	Réel	0,00 €
	D	21838				7 410,80 €	0,00 €	0,00 €	7 410,80 €	Réel	3 396,00 €
	D	21841				5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	2185				1 731,60 €	0,00 €	0,00 €	1 731,60 €	Réel	369,60 €
	D	2188				20 000,00 €	-10 000,00 €	-10 000,00 €	10 000,00 €	Réel	51 125,93 €
	D	2313				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	6042				0,00 €	133 000,00 €	133 000,00 €	133 000,00 €	Réel	131 386,55 €
	D	60611				0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	60612				0,00 €	106 000,00 €	106 000,00 €	106 000,00 €	Réel	67 303,74 €
	D	60613				0,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	Réel	82 311,69 €
	D	60621				0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Réel	2 846,94 €
	D	60622				0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	Réel	986,81 €
	D	60623				0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Réel	4 802,01 €
	D	60628				0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Réel	711,60 €
	D	60631				0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	Réel	11 623,82 €
	D	60632				0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Réel	2 935,15 €
	D	60636				0,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	Réel	1 311,20 €
	D	6064				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	200,00 €
	D	6067				0,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	Réel	136,02 €
	D	6068				0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Réel	293,93 €
	D	611				0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	Réel	91 727,80 €

Indicateur	Sens	Compte	Opération	SERVICES	NMP	Report (R)	Proposé (P)	Votes (V)	Total (R+V)	Réel/Ordre	Réalisé N-1
	D	61351				0,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	Réel	794,57 €
	D	61358				0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Réel	576,00 €
	D	61521				0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	615221				0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	Réel	19 447,03 €
	D	615231				0,00 €	109 520,00 €	109 520,00 €	109 520,00 €	Réel	84 456,31 €
	D	615231		300		0,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €	Réel	0,00 €
	D	615232				0,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	Réel	30 226,04 €
	D	61551				0,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	Réel	7 082,37 €
	D	61558				0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Réel	111,60 €
	D	6156				0,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	Réel	24 456,33 €
	D	6161				0,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €	Réel	22 284,43 €
	D	6182				0,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	Réel	3 421,48 €
	D	6184				0,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	Réel	4 200,00 €
	D	6188				0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	Réel	3 950,33 €
	D	6218				0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	6225				0,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	Réel	0,00 €
	D	62268				0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Réel	720,00 €
	D	6227				0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	Réel	590,69 €
	D	6228				0,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	Réel	43,18 €
	D	6231				0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Réel	522,36 €
	D	6232				0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Réel	7 941,99 €
	D	6234				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	1 498,88 €
	D	6236				0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	Réel	6 328,80 €
	D	6247				0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Réel	1 856,30 €
	D	6251				0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	Réel	2 611,63 €
	D	6261				0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	Réel	3 912,72 €
	D	6262				0,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	Réel	6 240,76 €
	D	627				0,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	Réel	76,07 €
	D	6281				0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	Réel	10 463,31 €
	D	62876				0,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	Réel	15 505,93 €
	D	6288				0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	Réel	4 646,59 €
	D	6331				0,00 €	4 051,68 €	4 051,68 €	4 051,68 €	Réel	722,05 €
	D	6332				0,00 €	482,40 €	482,40 €	482,40 €	Réel	90,27 €
	D	6336				0,00 €	9 549,42 €	9 549,42 €	9 549,42 €	Réel	2 087,65 €
	D	6338				0,00 €	1 519,34 €	1 519,34 €	1 519,34 €	Réel	270,78 €
	D	63512				0,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €	Réel	7 085,00 €
	D	63512		300		0,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	Réel	676,00 €
	D	64111				0,00 €	419 090,71 €	419 090,71 €	419 090,71 €	Réel	34 499,96 €
	D	64112				0,00 €	4 436,18 €	4 436,18 €	4 436,18 €	Réel	2 474,88 €
	D	64113				0,00 €	6 658,80 €	6 658,80 €	6 658,80 €	Réel	886,08 €
	D	64118				0,00 €	96 743,69 €	96 743,69 €	96 743,69 €	Réel	14 227,08 €
	D	64131				0,00 €	55 221,91 €	55 221,91 €	55 221,91 €	Réel	53 097,99 €
	D	64132				0,00 €	319,57 €	319,57 €	319,57 €	Réel	307,28 €
	D	64138				0,00 €	1 499,45 €	1 499,45 €	1 499,45 €	Réel	1 441,78 €
	D	6451				0,00 €	84 907,11 €	84 907,11 €	84 907,11 €	Réel	22 108,23 €

Indicateur	Sens	Compte	Opération	SERVICES	NMP	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)	Réel/Ordre	Réalisé N-1
	D	6453				0,00 €	148 927,52 €	148 927,52 €	148 927,52 €	Réel	15 041,85 €
	D	6454				0,00 €	2 289,83 €	2 289,83 €	2 289,83 €	Réel	2 201,76 €
	D	6455				0,00 €	29 152,58 €	29 152,58 €	29 152,58 €	Réel	28 031,33 €
	D	6456				0,00 €	279,03 €	279,03 €	279,03 €	Réel	268,00 €
	D	6458				0,00 €	8 699,85 €	8 699,85 €	8 699,85 €	Réel	610,83 €
	D	6475				0,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	Réel	1 122,00 €
	D	6478				0,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	Réel	12 830,00 €
	D	65311				0,00 €	81 629,46 €	81 629,46 €	81 629,46 €	Réel	30 764,28 €
	D	65313				0,00 €	3 510,84 €	3 510,84 €	3 510,84 €	Réel	1 351,68 €
	D	65314				0,00 €	7 578,53 €	7 578,53 €	7 578,53 €	Réel	0,00 €
	D	65315				0,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	Réel	308,96 €
	D	65316				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	6541				0,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	Réel	20,99 €
	D	65561				0,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €	Réel	5 577,87 €
	D	6558				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	1 326,50 €
	D	657363				0,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	Réel	6 845,00 €
	D	657381				0,00 €	142 000,00 €	142 000,00 €	142 000,00 €	Réel	130 000,00 €
	D	657382				0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	Réel	7 500,00 €
	D	65741				0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	Réel	7 383,00 €
	D	65748				0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	Réel	12 545,00 €
	D	65811				0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Réel	9 356,16 €
	D	65818				0,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	Réel	628,00 €
	D	65898				0,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	Réel	37,91 €
	D	66111				0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	Réel	34 358,95 €
	D	673				0,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	Réel	0,00 €
	D	6817				0,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	Réel	0,00 €
	D	002				0,00 €	842 283,04 €	842 283,04 €	842 283,04 €	Réel	470 934,04 €
	R	021				0,00 €	1 188 155,14 €	1 188 155,14 €	1 188 155,14 €	Ordre	0,00 €
	R	10222				0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	Réel	279 023,58 €
	R	10226				0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	Réel	54 979,89 €
	R	1068				0,00 €	292 855,70 €	292 855,70 €	292 855,70 €	Ordre	719 699,53 €
	R	1322				86 633,10 €	0,00 €	86 633,10 €	86 633,10 €	Réel	0,00 €
	R	1323				140 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	Réel	0,00 €
	R	13251				25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	Réel	90 000,00 €
	R	1326				92 000,00 €	0,00 €	92 000,00 €	92 000,00 €	Réel	0,00 €
	R	1328				72 986,50 €	0,00 €	72 986,50 €	72 986,50 €	Réel	178 213,50 €
	R	13462				129 000,00 €	0,00 €	129 000,00 €	129 000,00 €	Réel	0,00 €
	R	1641				0,00 €	140 844,86 €	140 844,86 €	140 844,86 €	Réel	514 113,35 €
	R	6419				0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Réel	4 911,47 €
	R	6479				0,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €	Réel	6 415,00 €
	R	7025		300		0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Réel	500,00 €
	R	70311				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	2 380,00 €
	R	70323				0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	Réel	9 316,05 €
	R	7036		300		0,00 €	680,00 €	680,00 €	680,00 €	Réel	680,00 €
	R	7067				0,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	Réel	0,00 €

Liste des inscriptions budgétaires

IB_COMMUN_LISTE

Indicateur	Sens	Compte	Opération	SERVICES	NMP	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)	Réel/Ordre	Réalisé N-1
	R	706888				0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	Réel	7 960,00 €
	R	70878				0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	Réel	10 666,43 €
	R	73111				0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	Réel	1 522 694,00 €
	R	73118				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	2 226,00 €
	R	73123				0,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €	Réel	54 476,71 €
	R	73141				0,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	Réel	75 663,00 €
	R	73211				0,00 €	98 000,00 €	98 000,00 €	98 000,00 €	Réel	98 338,00 €
	R	73212				0,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €	Réel	63 010,00 €
	R	74111				0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	Réel	112 376,00 €
	R	741121				0,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	Réel	295 146,00 €
	R	742				0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	Réel	333,00 €
	R	744				0,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	Réel	17 206,22 €
	R	74833				0,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	Réel	21 057,00 €
	R	752				0,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	Réel	33 636,86 €
	R	75811				0,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	Réel	1 300,00 €
	R	75888				0,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	Réel	20 690,40 €
	R	773				0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Réel	0,00 €
	R	7817				0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Réel	267,08 €
		Total dépense				381 989,78 €	5 361 548,56 €	5 361 548,56 €	5 743 538,34 €		
		Total recette				545 619,60 €	5 197 918,74 €	5 197 918,74 €	5 743 538,34 €		

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 ET DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2024 de la commune.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépense et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

Les objectifs du budget primitif 2026 de la commune de Sébazac-Concourès se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité du service public, par une stabilité de la fiscalité et par un programme d'investissements soutenu financé par autofinancement et par un recours à l'emprunt limité.

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de 2025.

Il s'équilibre : en dépenses et recettes de fonctionnement à 3 276 063.04 €
 en dépenses et recettes d'investissement à 2 467 475.30 €

Evolution et structure de la population

Population totale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 : 3 305 habitants (- 1 % par rapport à 2025).

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020	2022
Population	642	1727	2336	2703	2717	3031	3197	3330	3266
Densité moyenne (hab/km2)	24.9	66.9	90.5	104.7	105.2	117.4	123.8	129	126.5
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020	2016 à 2022	
Taux de natalité (%0)	14.8	11.9	9.8	8.8	10.5	10.1	9.3	8	
Taux de mortalité (%0)	7.3	5.3	4.8	4.6	4.4	5.5	5.7	6.1	

(sources : INSEE, RP 2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025)

Taux de chômage des 15-64 ans par type d'activité sur la commune :

en 2022 = 3.5 % et en 2016 = 4.6 %

(sources : INSEE, RP 2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025)

Catégories et types de logements :

Ensemble 1 556 en 2022 dont

- 91.4% de résidences principales, 3.2% de résidences secondaires et logements occasionnels, 5.4 % de logements vacants.
- 86.2 % de maisons
- 13.6% d'appartements

(sources : INSEE, RP 2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025)

Ménages fiscaux

	2016	2021
Nombre de ménages fiscaux	1 324	1 317
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	3 298	3 009
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 436	25 330
Part des ménages fiscaux imposés (en%)	60	61

(sources : INSEE, DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2025)

Nombre d'établissements économiquement actifs en 2023

Ensemble 283 dont

- ✓ 8.8 % industrie manufacturière, industries extractives et autres,
- ✓ 10.6% construction,
- ✓ 26.5% commerce de gros et de détail, transport, hébergement et restauration,
- ✓ 1.1% information et communication,
- ✓ 2.8% activités financières et d'assurance,
- ✓ 2.8% activités immobilières,
- ✓ 17% activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien,
- ✓ 21.6 administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale,
- ✓ 8.8% autres activités de services.

(source : INSEE, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2025)

Les Ratios Financiers

Source DGFIP : les collectivités locales en chiffres 2024 – Strate de 2 000 à 3 500 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

	Commune de Sébazac-Concourès	Moyennes nationales de la strate *
Dépenses réelles de fonctionnement / population	557	903
Produit des impositions directes / population	445	478
Recettes réelles de fonctionnement / population	763	1085
Dépenses d'équipement brut / population	511	421
Encours de la dette / population	455	624
DGF / population	117	158

Dépenses de fonctionnement et Recettes de fonctionnement (ressources dont dispose la commune) : les communes subissent des pertes de recettes (baisse des dotations) liées au contexte national de réduction des dépenses publiques. Les élus s'efforcent à contenir les dépenses de fonctionnement en les optimisant et ont fait le choix de ne pas faire supporter de nouvelles charges financières à ses contribuables ou aux familles.

Produits des impositions directes : ce ratio représente les recettes émanant du contribuable (foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation sur maisons secondaires et logements vacants). La commune est un peu en dessous de la moyenne en raison du faible taux des contributions.

	Taxe Habitation (résidences secondaires et logements vacants)	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier non Bâti
Taux commune de Sébazac-Concourès	9.50%	40.23%	98.46%
Taux moyen de la strate en 2024 (source DGFIP)	15.89%	36.94%	48.90%
Taux moyens communaux en Aveyron en 2024 (source DGFIP)	18.67	42.67%	87.23%

Dépenses d'équipement brut : ce ratio de 2024 montre un niveau d'investissement soutenu ;
En effet, un grand nombre de projets ont été réalisés comme :

- Le solde de l'aménagement des quartiers du Cros et des Genévriers
- La création d'un espace d'accueil des jeunes et périscolaire et construction de vestiaires et hall d'entrée de la salle polyvalente
- La rénovation des armoires d'Eclairage Public des villages de Sébazac, Concourès et Onet l'Eglise/Gajac
- L'aménagement du terrain de Quilles et des voies d'accès
- Le solde de la réhabilitation du bâtiment de la Mairie avec création d'un espace coworking
- Le solde des travaux de rénovation de l'école de Concourès
- L'achat d'une tondeuse Iseki
- L'achat d'une climatisation pour la salle des Associations, la pose d'une armoire électrique aux salles polyvalentes, l'achat de bornes incendie, de chaises

Encours de la dette : il s'agit du capital restant dû au 1^{er} janvier. Un certain nombre d'emprunts arrivent à échéance et permettent de contracter de nouveaux prêts afin de financer les investissements présents et futurs. Le montant de l'encours sera donc constant pour les années à venir.

DGF : La Dotation Globale de Fonctionnement est la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité. Elle se décompose en cinq parts : une part en fonction du nombre d'habitants de la commune ; une part liée à la superficie de la commune ; une part « compensations » ; un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005 ; une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

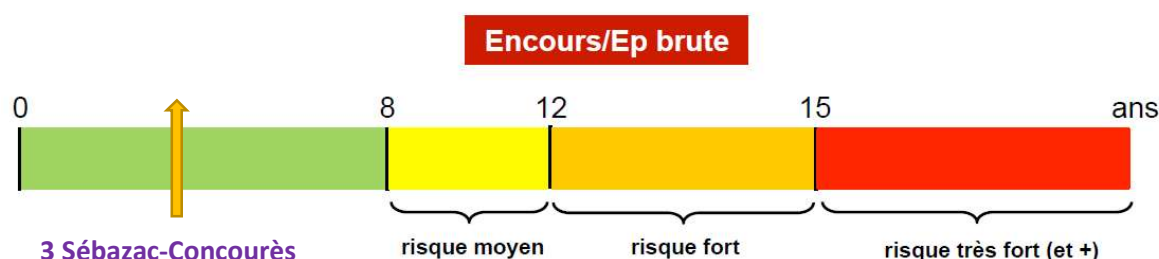
Les Marges d'Épargnes et Capacité de désendettement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne Brute	513 032	571 463	534 037	538 508	672 500	629 846
Epargne Nette	-177 715	420 542	389 501	418 475	525 771	487 139
Variation EGC (excédent global de clôture)	300 054	165 888	-774 050	279 103	254 571	-113 182
Encours de la Dette	944 308	793 388	763 851	1 143 818	1 532 089	1 903 496
Ratio de capacité de désendettement	1.94 années	1.39 années	1.43 années	2.12 années	2.28 années	3.02 année
Encours de dette	944 308	793 308	763 851	1 143 818	1 532 089	1 903 496
Encours de dette/Recettes de gestion	47%	35%	33%	46%	59%	72 %

Cela signifie que l'autofinancement dégagé par le fonctionnement (l'épargne brute qui est de 629 846 €) permet de couvrir largement le remboursement annuel du capital de dette (qui est de 142 706.41 € en 2025).

Le montant de l'encours de la dette pour 2025 s'élève à 1 903 496 euros en raison du déblocage du solde de l'emprunt contracté en 2023 pour 400 000 euros.

Il faudra donc 3 années d'épargne brute pour rembourser le stock de dette restant dû au 31/12. Au regard de l'échelle du risque, la commune se trouve donc dans la situation suivante :



Orientations et projets municipaux pour l'année 2026

Dans un contexte d'incertitude quant au maintien des concours et des compensations de l'Etat aux collectivités, la construction budgétaire s'est faite à taux d'imposition identiques à 2025 et avec un emprunt prévisionnel de 140 844.86 € qui grâce à l'extinction de la dette permet des annuités constantes.

Sur la base de ces objectifs de gestion, l'action municipale se traduit par :

1. Ne pas augmenter les impôts locaux :
 - a. Taxe d'habitation sur résidences secondaires et logements vacants = **9.50%**
 - b. Taxe foncière sur les propriétés bâties = **40.23 %**
 - c. Taxe foncière sur les propriétés non bâties = **98.46 %**
2. Maitriser les dépenses de fonctionnement pour compenser la baisse des dotations de l'Etat mais sans détériorer la qualité des services publics communaux
3. Maintenir un montant annuel du capital d'emprunt inférieur à 210 000 € avec nouvel emprunt pour 2025 qui ne se contractualisera pas car il concernera les subventions d'investissement non notifiées à ce jour.
4. Poursuivre les investissements. En 2026, la commune investira à hauteur de 2 317 475.30 € (hors remboursement capital d'emprunt).

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

BUDGET PRIMITIF 2026

A – LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 est composé cette année du budget principal uniquement. Le budget annexe lotissement Le Colombier a été clôturé fin 2025.

Le budget primitif de la commune de Sébazac-Concourès s'élève à 5 743 538.34 € répartis de la manière suivante :

Dépenses / BP 2026	Fonctionnement	Investissement	Total des opérations réelles
Budget principal	3 276 063.04	2 467 475.30	5 743 538.34
TOTAL	3 276 063.04	2 467 475.30	5 743 538.34
<i>Structure</i>	<i>100.00%</i>	<i>100.00%</i>	<i>100%</i>

B – LE BUDGET PRINCIPAL 2026 – LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le budget principal 2026 de la commune atteint un volume global de 5 743 538.34 €, en baisse de 2.7% par rapport aux prévisions totales 2025 (BP + DM).

Conformément aux orientations budgétaires prises en Bureau des Adjointes et en commission Finances, ce budget s'équilibre sans augmentation de la pression fiscale.

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, en baisse de 7 % par rapport au compte financier unique 2025, s'établissent à **2 433 780.00 €**.

Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2025	BP 2026	évolution
013	Atténuation de charges	11 326.47	11 400.00	73.53
70	Produits des services	185 364.74	182 180.00	- 3 184.74
73	Impôts et taxes	161 348.00	160 000.00	- 1 348.00
731	Fiscalité locale	1 655 059.71	1 631 000.00	- 24 059.71
<i>Dont</i>	<i>Fiscalité directe</i>	<i>1 522 694.00</i>	<i>1 500 000.00</i>	<i>- 22 694.00</i>
74	Dotations, subventions et participations	457 092.22	356 300.00	- 100 792.22
<i>Dont</i>	<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>112 376.00</i>	<i>100 000.00</i>	<i>- 12 376.00</i>
75	Autres produits de gestion courante	168 678.78	91 400.00	- 77 278.78
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	1 980.00	1 000.00	- 980.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	267.08	500	232.92
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 641 117.00	2 433 780.00	- 207 337.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	544.00	-	- 544.00
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	470 934.04	842 283.04	371 349.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 112 595.04	3 276 063.04	163 468.00

La fiscalité

Le produit de la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) est évalué à 1 500 000 €.

La commune perçoit toujours une attribution de compensation versée par Rodez Agglomération pour le même montant qu'en 2025, soit 98 000 €. La dotation de solidarité communautaire est comme pour 2025 imputée du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Elle est prévue à hauteur de 62 000.00 €.

La fiscalité indirecte (droits de mutation, taxe sur l'électricité) s'établit à 129 000.00 €, soit un montant prévisionnel équivalent au CFU 2025.

Les dotations de l'Etat

La baisse des concours financiers de l'Etat continue en 2026 et a un impact significatif sur les recettes de la commune. Le montant de la DGF, qui diminue sensiblement tous les ans, a été prévu à hauteur de 100 000.00 €. La dotation de solidarité rurale est estimée à 220 000.00 € légèrement en baisse par rapport à 2025.

Les dotations de compensations fiscales s'élèvent à 19 000.00 €.

Les produits des services

Les recettes générées par les tarifs votés en conseil municipal en contrepartie des services à la population (restauration scolaire, redevances coworking, concessions au cimetière, remboursement frais EPA...) sont estimées à 182 180 €.

Autres recettes

Elles sont principalement constituées des loyers perçus (75 000€), des recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance à la suite de sinistres, la participation à la location des minibus, les remboursements des frais de gestion du SIVU RAM. Ces recettes sont en baisse significative par rapport au CFU 2025 car le report de l'excédent du budget annexe du Colombier a abondé les recettes de 62 097.73 € en 2025.

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation de 420 449.87 € par rapport au compte financier unique 2025, liée au virement à la section d'investissement qui s'élève à 1 188 155.14 euros.

Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2025	BP 2026	Evolution
011	Charges à caractère général	807 427.58	850 210.00	42 782.42
012	Charges de personnel	854 827.75	892 129.07	37 301.32
014	Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	278 318.02	304 668.83	26 350.81
66	Charges financières	34 358.95	40 000.00	5 641.05
67	Charges exceptionnelles	0.00	800.00	800
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 974 932.30	2 087 807.90	58 202.60
023	Virement à la section d'investissement	878 156.87	1 188 155.14	309 998.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 524.00	-	- 2 524.00
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation	0	100	100
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 855 613.17	3 276 063.04	420 449.87

3- Le financement de l'investissement

Le financement des investissements sera assuré :

- par un prélèvement sur le budget 2026 de la section de fonctionnement de 1 188 155.14 €
- par les dotations et fonds divers (FCTVA, excédent de fonctionnement capitalisé) pour 592 855.70 €
- par les subventions d'investissement à hauteur de 545 619.60 €. Il est à noter que seules les subventions notifiées par les partenaires financiers sont inscrites dans le budget 2026. D'autres seront attribuées en cours d'année.

Après avoir pris en compte l'ensemble des moyens de financement (épargne nette et recettes d'investissement) ainsi que la reprise des résultats de l'exercice 2025 (déficit d'investissement reporté, affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé, restes à réaliser), une prévision d'emprunt de 140 844.86 € sera nécessaire pour équilibrer la section d'investissement qui en fonction de l'attribution en attente de subventions supplémentaires ne sera pas réalisé.

4- la section d'investissement

La section d'investissement s'établit à **2 467 475.30 €** s'équilibrant ainsi en recettes et en dépenses :

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2025	BP 2026
10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 053 703.00	592 855.70
13	Subventions d'investissement	430 242.97	545 619.60
16	Emprunts et dettes assimilés	514 178.35	140 844.86
20	Immobilisations incorporelles	-	0
21	Immobilisations corporelles	1104.02	0
204	GFP Biens mobiliers	0	0
TOTAL RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT		1 999 228.34	1 279 320.16
021	Virement de la section de fonctionnement	878 156.87	1 188 155.14
001	Excédent d'investissement reporté	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 524.00	-
041	Opérations patrimoniales	174387.11	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 054 296.32	2 467 475.30

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	CFU 2025	BP 2026
001	Déficit d'investissement	430 961.98	456 485.52
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 399.55	35 319.92
16	Remboursement d'emprunt	142 721.41	150 230.00
20	Immobilisations corporelles (frais d'étude)	0.00	5 000.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	240 000.00
21	Immobilisations corporelles	1 880 710.92	1 578 439.86
23	Immobilisations en cours	-	2 000.00
26	Participations et créances rattachées	1 900.00	-
TOTAL DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT		2 457 693.86	2 467 475.30
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	544.00	-
041	Opérations patrimoniales	174 387.11	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 632 624.97	2 467 475.30

Les principales opérations d'investissement prévues au budget 2026 sont les suivantes :

- Réfection de la toiture du gymnase = 710 000 €
- Implantation des panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase = 140 000 €
- Aménagement de la cour de l'école de Concourès = 170 000 €
- Solde de la Création d'un espace d'accueil des jeunes et périscolaire et construction de vestiaires et hall d'entrée de la salle polyvalente = 50 000 €
- Solde de la réhabilitation de la salle d'Onet l'Eglise = 70 000 €
- 1ère subvention versée à Rodez Agglomération pour la maison de santé = 240 000 €
- Réfection toitures (Dojo, Ecoles, Stade) = 100 000 €
- Chaudière et chauffage (Ecole, salles polyvalentes, RPE) = 50 000 €
- Réfection des trottoirs de l'avenue du Tindoul = 40 000.00 €
- Sécurisation entrée Onet l'Eglise et Etude pistes cyclables = 30 000 €
- Achat camion + outillages techniques = 40 000 €
- Mise en place GTC bâtiment Mairie = 18 000 €

5- Le personnel communal

Le chapitre 012 (charges de personnel) connaît une augmentation de 5.10 % en 2025.

Cependant, il est à noter des évolutions de salaires liées à :

- Augmentation des cotisations patronales et salariales

- Avancements d'échelon pour 9 agents

Le prévisionnel des charges de personnel pour l'exercice 2025 s'établit à **850 323.08 €**

- **Effectifs des fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant du Statut de la Fonction Publique territoriale :**
 - 19 ETP (équivalent temps plein) dont 1 agent cadre de catégorie A, 1 agent de catégorie B et 16 agents d'exécution de catégorie C.
- **Effectifs des agents contractuels relevant du Statut de la Fonction Publique Territoriale**
 - 4 agents recrutés dans le cadre de remplacement d'agents titulaires indisponibles

C – LE BUDGET ANNEXE LE COLOMBIER 2026

Les opérations du lotissement étant achevées, tant sur le plan foncier que sur le plan financier, la clôture définitive du budget annexe Le Colombier a été approuvée par délibération du 01/12/2025.

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus ANNEE 2024

Références :

- Article 92 et 93 de la loi n° 2019-1451 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Article L. 2123-24-1-1 du CGCT.

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au sein de Rodez Agglomération			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au sein du SYDOM		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursement de frais (Kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues	Remboursement de frais (Kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues	Remboursement de frais (Kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
CAYLA Florence	23 331,24 €			12 765,72 €	502,10 €		9 105,84 €		
ARNAL Michel	8 977,32 €								
BOUCHET Didier	2 959,56 €								
CHAROT Pascale	2 959,66 €								
FORESTIER Régis	5 425,80 €								
JARRIGE Françoise	2 959,56 €								
MAZARS Marie-Hélène	8 977,32 €								
MAZARS Patrick	2 959,56 €								
NAYRAC Bernard	5 425,80 €								
POURCEL Marie-Lou	5 425,80 €								
RESSEQUIER Nathalie	5 425,80 €								
RIVIERES Patrice	2 959,56 €								

les montants indiqués dans le tableau ci-dessus sont exprimés en euros et en brut

Remarques :

- La loi impose de communiquer cet état récapitulatif "chaque année aux conseillers". Les articles du CGCT précisent qu'elle doit avoir lieu "avant l'examen du budget".

Sébazac-Concourès le 24/01/2025

Le Maire, Florence CAYLA



6 / CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN FAISANT PARTIE DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE A SEBAZAC A MONSIEUR CABANIOLS Jayson ET MADAME CERENZIA Laurie – PARCELLE AC 263

RAPPORTEUR : Monsieur Michel ARNAL

Monsieur Michel ARNAL, 1^{ER} adjoint, expose à l'assemblée que la collectivité a été saisie d'une demande de la part de Monsieur Jayson CABANIOLS et Madame Laurie CERENZIA domiciliés 53 rue des Barthètes à Sébazac désirant acquérir une bande de terrain située dans le domaine privé de la collectivité jouxtant à sa propriété afin de pouvoir stationner ses véhicules plus aisément.

Il s'agit de la parcelle cadastrée : **Section AC Parcelle 14.**

Le document d'arpentage ci-dessous a été réalisé le 27/11/2025 et a été validé pour une cession de 60 m².

Vu la demande d'acquisition formulée par M. Jayson CABANIOLS et Madame Laurie CERENZIA, riverain de la parcelle section AC n°14,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1,

Considérant que cette parcelle est issue du domaine privé de la Commune,

Considérant que la cession de cette parcelle ne nuit pas à l'accès ou à la desserte des riverains et que la parcelle ne présente plus d'intérêt pour la commune qui n'aura plus besoin d'assurer son entretien,

Vu la demande d'avis domanial effectuée le 10/12/2025,

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du 11/12/2025 indiquant

« *Cet ensemble immobilier peut être évalué à 3000€, soit 50€/m², assortie d'une marge d'appréciation de 10%.* ».

Cette parcelle ne présentant aucun intérêt pour la commune et étant classée en zone 2AUd du PLUi, il est proposé une cession à 3 000.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée comme suit :

<i>commune</i>	<i>section</i>	<i>N°</i>	<i>surface</i>
<i>SEBAZAC-CONCOURES</i>	<i>AC</i>	<i>263</i>	<i>60 m²</i>

Moyennant le prix de 3 000.00 €

étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur et les frais de géomètre partagés entre la commune et l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, PRECISE

- ✓ ***qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron ingénierie,***
- ✓ ***que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte resteront à la charge de l'acquéreur, notamment les frais de rédaction d'acte et que les frais de géomètre seront partagés entre la commune et l'acquéreur.***

AUTORISE

- ✓ ***Le 1^{er} adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte,***
- ✓ ***Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.***

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

Propriété COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS CABANIOLS / CERENZIA

PLAN DE DIVISION

Échelle : 1/200

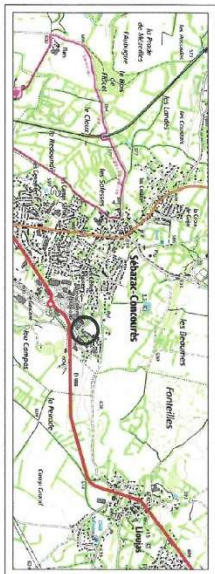
Visa du Géomètre-Expert

Réseau TERIA
Nivellement rattaché au NGF
Système de coordonnées RGF93 CC44 (Classe 2)
Unité de cotation exprimée en mètres

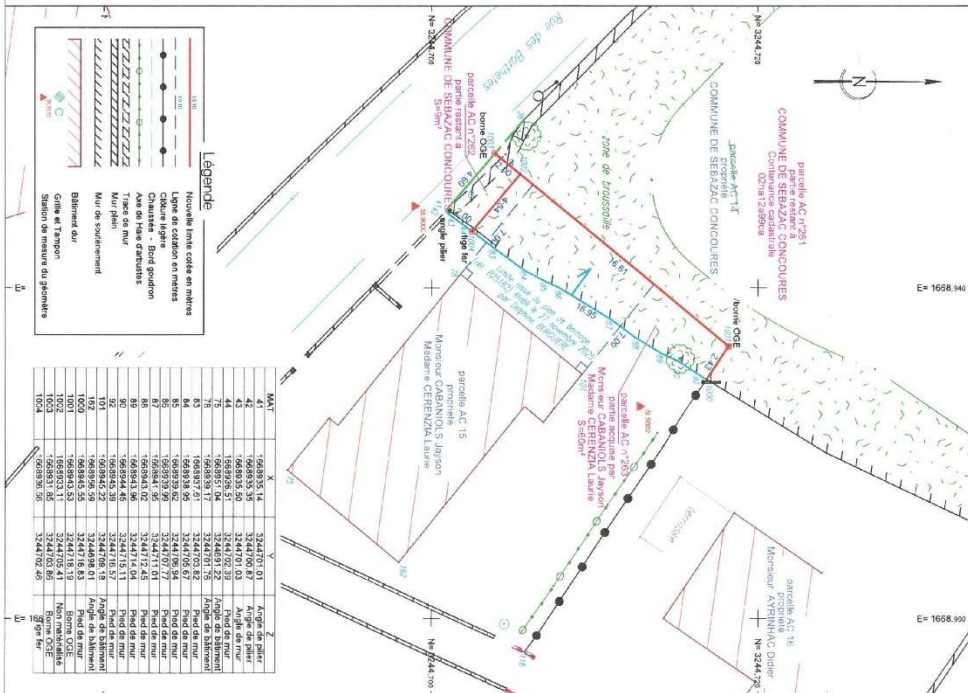
Dressé le : 27 novembre 2023
N° de l'acte : 27/11/2023
N° de l'acte précédent le 15/01/2026

Référence : 833183 MAJ
N° de l'acte : 27/11/2023

Plan de Situation sans échelle



ABC GÉOMÈTRES-EXPERTS
98 Rue Pierre Corneille s, 12000 ROOZÉ
20 Rue du Docteur Trémolieres - 12500 ESPALON
C Commercial 10445195 - Rue 05.55.48.65.29
Tél. 05.55.48.11.53 - Fax 05.55.48.11.53
e-mail : abc-geometre-regional.com



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait à Sébazac-Concourès, le 18 février 2026

Le Maire,
Florence CAYLA



Le Secrétaire,
Brice BERTRAND